

TRANSFERTS INTERNATIONAUX LETTRE DE SORTIE



Tout manquement est susceptible d'engager la responsabilité du club et de l'entraîneur qui aura fait jouer un joueur irrégulièrement qualifié.

CAS DES JOUEURS MAJEURS

Ce qu'il savoir :

- Toute personne, précédemment licenciée ou ayant évolué à l'étranger (ex : université américaine), qui sollicite une extension « joueur compétition », doit obtenir une lettre de sortie.
- Une lettre de sortie doit être obtenue pour tout joueur licencié la saison précédente ou lors d'une saison antérieure (absence de pratique du basket pendant une ou plusieurs années).
- Seule la FFBB est compétente pour enclencher la procédure auprès de la FIBA.

Ce qu'il faut faire pour obtenir une lettre de sortie :

- Créer la demande en ligne sur le logiciel fédéral (FBI) depuis l'onglet « gestion des entrées/sorties » et remplir les champs obligatoires (voir imprimé-écran ci-après).
- Joindre obligatoirement la copie du passeport ou de la carte d'identité (en cours de validité) du joueur ou de la joueuse.
- Renseigner le nom de l'agent FIBA (ou de son associé) intervenant dans le transfert le cas échéant.
- Procéder au paiement des frais administratifs (250CHF) en ligne sur la plateforme FIBA à l'aide du lien transmis par courriel par le service qualification.
- Transmettre la preuve de paiement au service qualification de la FFBB (qualification@ffbb.com).

Gestion des entrées/sorties

CRÉER

Type de demande	Etat de la demande	Numéro de la demande
Fédé. de provenance	Fédé. destinataire	
Recherche sur la date de la demande:		
Entre	Et	Date lettre de sortie
Nom	Prénom	N° national
Nationalité		

RECHERCHER

C

Demande d'entrée/sortie

Type de demande *

Entrée

Groupement *

Q

X

Fédé. de provenance *

Choisir...

Nom du club étranger *

Joueur

N° National du joueur

Q

X

Nom du joueur *

Prénom du joueur *

Date Naiss. du joueur *

Calendrier

Nationalité du joueur *

Choisir...

DEPOSER PASSEPORT

Préinscription liée :

Choisir...

Dernière saison jouée *

Choisir...

Agent

N° National de l'agent

Q

X

Nom de l'agent

Prénom de l'agent

N° FIBA de l'agent

Nationalité de l'agent

Choisir...

Niveau d'intervention de l'agent

Choisir...

Il est également possible **d'associer** une demande de lettre de sortie à une préinscription cochant la case « *joueur nécessitant une lettre de sortie* » ;

Création d'une pré-inscription

Généralités

Organisme *

Q

X

Saison 2023-2024

Licencié

Q

X

☐ Mutation
 ☐ Surclassement

☐ Charte d'engagements CF/PN (NM2, NM3, PNM, NF1, NF2, NF3 et PNF)

Nom *

Prénom *

Date de naissance *

Date de naissance

Calendrier

Sexe

Sexe

☒ Joueur nécessitant une lettre de sortie

Lettre de sortie

Lettre d'entrée

[Créer une demande de lettre de sortie](#)

E-mail *

Tarif personnalisé ⁽¹⁾

Remise % ⁽¹⁾

%

(1) Vous pouvez fournir un tarif personnalisé ou une remise en % sur la licence du joueur. Indiquez une remise entre 0 et 100 % sur le tarif qui sera appliqué à ce licencié

Comité Départemental de Basket-Ball de l'Isère

5 avenue Paul Verlaine – 38100 GRENOBLE

04 76 22 33 55 – secretariat@iserebasketball.org – iserebasketball.org

Page 2 sur 3

Il s'agit d'une procédure spécifique très encadrée et prévue par les dispositions FIBA. Le transfert international d'un joueur, quelle que soit sa nationalité, n'est pas permis avant l'âge de 18 ans.

Néanmoins, afin de proposer une licence à un joueur mineur, **les éléments listés ci-dessous doivent être transmis** au service qualification de la Fédération (qualification@ffbb.com) :

- Courrier du joueur (expliquant les raisons de sa venue en France).
- Courrier des parents (expliquant les raisons du transfert).
- Courrier du club d'accueil (indiquant qu'il accueille le joueur ou la joueuse).
- Autorisation parentale.
- Certificat de scolarité.
- Justificatif de logement (à défaut, une déclaration sur l'honneur de l'hébergeant ainsi que sa pièce d'identité).
- Copie du passeport du joueur.
- Copie du passeport de ses parents.
- National Team Declaration ([télécharger l'imprimé type ici](#)).
- Player's self declaration ([télécharger l'imprimé type ici](#)) pour les joueurs précédemment licenciés dans une académie et non dans une fédération nationale.

La FIBA, après étude du dossier, va qualifier le transfert soit de « **transfert lié au basket** », ou soit de « **transfert non lié au basket** ». Si le transfert est qualifié de transfert lié au basket, la FIBA est susceptible de demander le règlement d'un droit financier de 3000 CHF correspondant aux Fonds de Solidarité, afin de finaliser la procédure.